Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20/03/2026

Convocation du 16/03/2026
Secrétaire de séance : Frédéric HELFENBERGER

Le maire sortant Bertrand CAGNIART installe le nouveau conseil.
Présents : BOURINEL Jérôme, COULON Pascal, GIROU Denise, HELFENBERGER Frédéric, LAPARRE Josiane, MALANDAIN Mathieu, MARTHON Sandrine, MENEUT Antonina, MOREILLON Serge, SAULIERE Fabienne.
Absent avec procuration :

Absent : ZEWUCKI Ella.

EN EXERCICE : 11	PRESENTS : 10	ABSENTS : 1	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 0

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

A 19H Bertrand CAGNIART ouvre la séance en faisant l'appel des nouveaux élus. Après avoir félicité les conseillers pour leur élection, il donne la parole à la doyenne de l'assemblée Josiane LAPARRE qui présidera l'élection du maire.

Election du maire
Il est procédé à un vote à bulletin secret, il en ressort après dépouillement, un vote unanime à 10 voix pour Fabienne SAULIERE.
Josie LAPARRE président l'élection déclare Mme Fabienne SAULIERE élue Maire de la commune.
Fabienne SAULIERE suite à son élection reprend la présidence de séance.
Délibération 20260305

Détermination du nombre d'adjoints
Madame Fabienne SAULIERE, nouvellement élue propose de porter le nombre d'adjoints à trois, comme le permet la loi. Cette proposition est motivée par le fait que la maire est en activité professionnelle. Il s'agit donc d'apporter une présence importante des adjoints pour la population et sur les temps d'ouverture de la mairie.
Délibération 20260306

Après en avoir délibéré le conseil municipal, sur proposition du maire fixe à 3 le nombre d'adjoints à élire

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Election des adjoints
Après avoir respecté un délai de dix minutes, pour candidater.
Mme le Maire, propose l'élection aux fonctions d'adjoints la liste suivante :
-1er adjoints MALANDAIN Mathieu

-2éme adjoint GIROU Denise
-3éme adjoint MOREILLON Serge

Il est procédé à un vote à bulletin secret, il en ressort après dépouillement, un vote unanime à 10 voix pour la liste.

Sont proclamés élus adjoints au maire :
1er adjoints M. **MALANDAIN** Mathieu ;
2ème adjointe MME. **GIROU** Denise ;
3ème adjoint M. **MOREILLON** Serge

Délibération 20260307

Chaque membre du conseil se voit remettre la charte de l'élu local.
Mme Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local
Pour leur information le maire indique à l'assemblée qu'il s peuvent compléter leur information sur les « Conditions d'exercice des mandats locaux » par la lecture du chapitre III du CGCT. Il s'agit des articles L2123-1 à L2123-35 ainsi que les articles R2123-1 à D2123-28 qui concernent la partie réglementaire.

Fin de la séance à 19h33

Le Maire,
Fabienne SAULIERE

MAIRIE DE BARS
24 (Dordogne)

Le secrétaire de séance,
Frédéric HELFENBERGER